



transverse

APPEL À CANDIDATURE 2023

Candidatures à adresser à boursetransverse@gmail.com

Jusqu'au 15 juin 2023 à 14h

Bourse Transverse

Afin de contribuer à l'émergence d'œuvres entre différentes disciplines, l'ADAGP – Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques – et Freelens – association reconnue d'Utilité Publique qui promeut la photographie sous toutes ses formes – se sont associées en 2021 pour créer la bourse Transverse. Elles invitent, dans un premier temps, un photographe à concevoir une œuvre avec un artiste d'une autre discipline des arts visuels, et dans un second temps, à la restituer sous la forme d'un livre accompagné par un éditeur.

Quelle est la dotation de la bourse ?

La bourse est dotée de 12 000 € répartis comme suit :

- 7 000 € pour le duo lauréat (photographe et artiste des arts visuels) ;
- 5 000 € pour l'éditeur.

Qui peut déposer une demande ?

- Un duo composé d'un photographe et d'un artiste des arts visuels de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger) ;
- Le duo doit avoir un parcours artistique professionnel (expositions, publications, participation à des salons ou festivals, etc.).

Pour quel type d'œuvre ?

- L'œuvre doit être une création commune dans le domaine de la photographie avec une autre discipline des arts visuels [faisant partie du répertoire de l'ADAGP](#) ;
- L'œuvre doit être une création originale et doit être réalisée dans l'année qui suit la remise de la bourse ;
- La restitution de l'œuvre prendra la forme d'un livre publié au plus tard dans les deux années qui suivent la remise de la bourse.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature complet, enregistré dans un seul document en format PDF, en langue française uniquement par voie électronique [via ce lien](#).

Le document comprendra les éléments suivants :

- Le formulaire complété en ligne (voir lien ci-dessus) ;
- Une courte biographie et un CV du photographe (1 page maximum) ;
- Une courte biographie et un CV de l'artiste (1 page maximum) ;
- Une note d'intention commune comprenant une proposition de projet (2 pages maximum) ;
- Un portfolio pour le photographe représentatif de son travail et du projet (4 pages maximum) ;
- Un portfolio pour l'artiste représentatif de son travail et du projet (4 pages maximum) ;

Quelles sont les étapes de la sélection ?

La sélection se fait en deux temps.

Étape 1 : Présélection de 10 duos maximum parmi les dossiers déposés

Étape 2 : Envoi d'éléments complémentaires par les duos présélectionnés

Cet envoi comprendra les éléments suivants :

- Un descriptif du projet (5 pages maximum) ;
- Des visuels du projet sous forme de maquettes, vidéos ou photos ;
- Une attestation sur l'honneur d'un éditeur (modèle à télécharger en ligne via le lien ci-dessus) ;
- Un calendrier prévisionnel de la réalisation du projet ;
- Un budget prévisionnel (modèle à télécharger en ligne via le lien ci-dessus).

Chaque duo présélectionné (photographe et artiste des arts visuels) sera défrayé à hauteur de 500 € pour la réalisation du dossier complémentaire.

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 1^{er} mars 2023
- Date limite d'envoi des dossiers : 15 juin 2023 à 14h
- Annonce des duos présélectionnés : début juillet 2023
- Date limite d'envoi des éléments complémentaires : 4 octobre 2023
- Annonce du duo lauréat et de l'éditeur lors du Salon Polycopies : novembre 2023

Avant de candidater :

Le Règlement est à lire avant de déposer une candidature. **Tout dépôt de dossier de candidature vaut pour acceptation du Règlement.**

[Lire et télécharger le Règlement en cliquant ici.](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter boursetransverse@gmail.com.